

“Pas question de reporter l’obligation vaccinale”

ÉCRIT PAR STANISLAS NOYER

19 novembre 2021

La date à laquelle les soignants sont obligés d’être vaccinés ne sera pas reportée au 31 décembre, comme en Martinique affirme le ministère des Outre-mer.

Alors que les ministres Sébastien Lecornu et Olivier Véran ont décidé, dimanche 14 novembre, de maintenir la gratuité des tests en Martinique jusqu’à fin décembre 2021 et de repousser l’exigence d’obligation vaccinale des soignants à la même date, l’idée d’une extension de ces mesures à la Guadeloupe était évoquée par certains Guadeloupéens, ce 15 novembre après-midi au Sénat, où étaient invités les maires ultramarins suite à la demi-journée Outre-mer du Congrès des maires de France, tenue le matin même à la Mutualité.

Cette extension semble toutefois difficile en Guadeloupe. Car ces mesures ont été prises en Martinique dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire, prolongé début novembre jusqu’à fin décembre, qui permet de déroger à la loi si la situation sanitaire l’exige. La Guadeloupe, elle, est sortie le 15 novembre de l’état d’urgence. Même si la gratuité des tests y est maintenue jusqu’au 6 décembre, selon le préfet.

À moins qu’un nouveau projet de loi gouvernemental – ou une proposition de loi d’un député – ne révise la loi ? C’est justement ce qu’ont demandé, ce même 14 novembre, l’alliance composite de l’ANG (Alyans nasyonal gwadloup, le parti nationaliste fondé par Luc Reinette et relancé en 2020, dont la liste menée par Ronald Selbonne est arrivée troisième aux régionales de juin 2021 avec 10 % des voix), du maire de Lamentin et président de l’Association des maires Jocelyn Sapotille (en rupture avec le PS), des présidents de la Communauté d’agglomération Grand sud Caraïbe (CAGSC) et de la communauté de communes de Marie-Galante, Thierry Abelli et Maryse Etzol, et du député LREM Olivier Serva. Une alliance qui travaille ensemble depuis juillet, selon Olivier Serva. Et qui a élaboré un

protocole de mesures destinées à rétablir la confiance, dont le rétablissement d'un test PCR de moins de 72 heures à l'entrée dans l'archipel, y compris pour les vaccinés. Ce protocole peut être amélioré, a ajouté Olivier Serva sur Guadeloupe1ère et RCI, en annonçant que Patrick Vial Collet, président réélu à la CCI et Bruno Blandin, président de l'UDE Medef, sont disposés à apporter leur contribution. Le député de Guadeloupe, qui préside la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée, a pris soin de décrire ce protocole comme nécessaire au vu des spécificités de l'archipel guadeloupéen. Et il a fait référence aux différenciations que le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) sur l'action publique locale, qui arrive en discussion ces jours-ci à l'Assemblée, veut justement favoriser. Sera-t-il entendu par le gouvernement ?

En attendant, le ministère des Outre-mer a assuré au *Courrier de Guadeloupe* qu'il n'est pas question de reporter l'obligation vaccinale des soignants en Guadeloupe. " *Les soignants sont en majorité vaccinés en Guadeloupe. Il n'y a aucune raison de décaler les dates pour une minorité* " . Ce que l'Agence régionale de santé de Guadeloupe a confirmé le 17 novembre en publiant des taux de vaccination des soignants très élevés : 100% à la poly clinique Saint Christophe, 99 % à l'hôpital de Grand Bourg à Marie Galante, 95 % au Centre Hospitalier de Basse Terre, 90 % à " Louis Constant Fleming " à Saint Martin, 88 % à l'EPSM de Montéran et à Saint Claude et 85 % au CHU de Pointe-à-Pitre. Les médecins et dentistes de Guadeloupe sont à 92 % vaccinés, 88 % des kinésithérapeutes le sont, 86 % des orthophonistes et orthoptistes, et 84 % des sages-femmes. Les moins vaccinés sont les infirmiers, mais ils sont encore 80 % à l'être.